

Soutien technique 2007

Rapport d'activités
Ville de Mont-Tremblant
Septembre 2007



Agente de liaison
MéliSSa Laniel

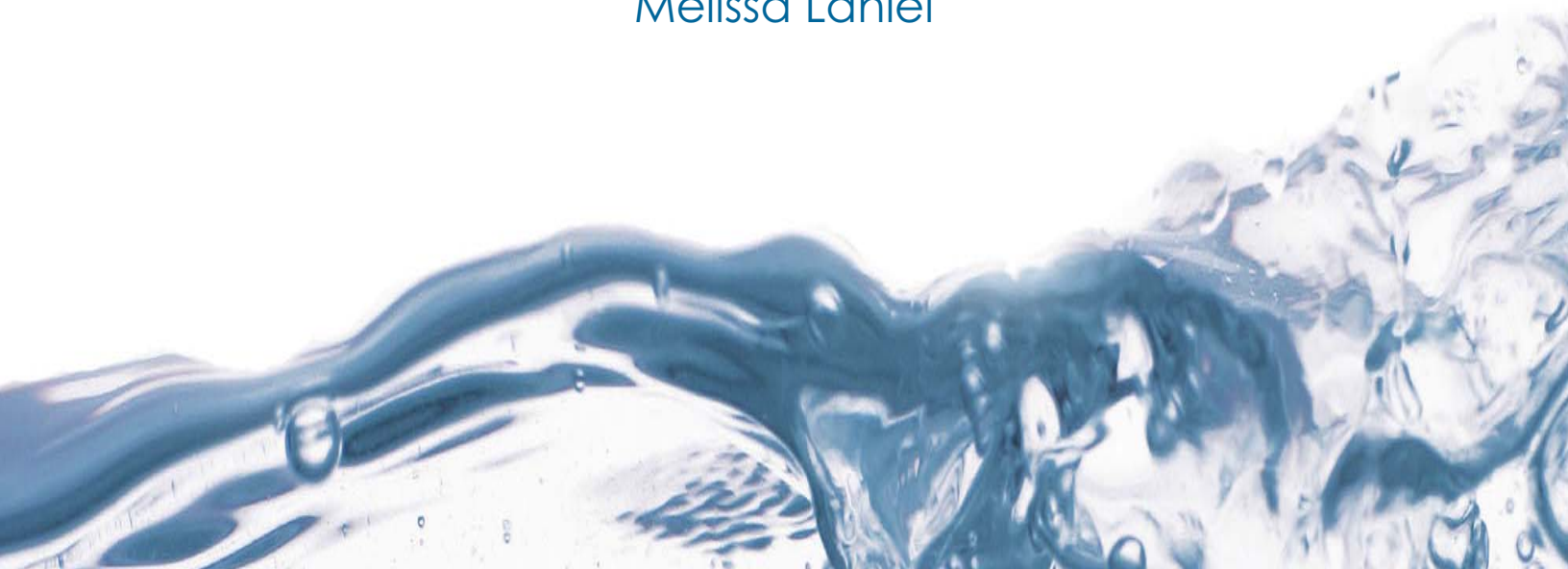


Table des matières

Partie I : Introduction	3
<i>Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides</i>	3
Partie II : Plan d'action général	7
A. <i>Plan d'action du Soutien technique de Bleu Laurentides</i>	7
B. <i>Proposition de révision au 13 juillet pour le plan d'action</i>	11
Partie III : Ville de Mont-Tremblant	15
<i>Mise en contexte</i>	15
Partie IV : Associations participantes	19
Partie V : Rapport d'activités et résultats atteints.....	21
Partie VI : Conclusion et recommandations	25
Annexe 1	27
Annexe 2.....	33
Annexe 3.....	36

Partie I : Introduction

Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides

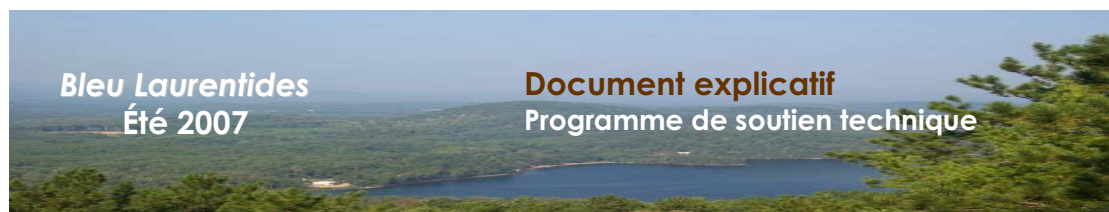
La région administrative des Laurentides connaît depuis trente ans une très forte croissance démographique, un développement soutenu et une augmentation accrue de l'occupation autour des lacs. Le nombre de villégiateurs venant contempler la beauté des paysages des Laurentides est aussi fortement à la hausse.

Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement les lacs, sont donc soumis à d'énormes pressions qui peuvent menacer leur intégrité écologique. Plusieurs lacs de cette région montrent d'ailleurs des signes inquiétants de dégradation. En effet, certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport important de nutriments d'origine anthropique qui favorisent la prolifération d'algues et de plantes aquatiques envahissantes. Il est important de noter que la dégradation des lacs peut engendrer des conséquences économiques non négligeables chez les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau infesté de plantes aquatiques envahissantes ou de cyanobactéries peut engendrer une baisse significative de la valeur des immobilisations situées autour de ce dernier. À la lumière de ces informations, il apparaît urgent que les associations de lacs et les municipalités des Laurentides entreprennent le suivi de l'état de santé de leur (s) lac (s). Par ailleurs, quatre lacs furent affectés par les cyanobactéries à l'été 2007 à Mont-Tremblant.

Ainsi, la **Ville de Mont-Tremblant** a bien compris l'urgence de la situation en acceptant de participer au Soutien technique des lacs de *Bleu Laurentides* mis sur pied par le CRE Laurentides.

L'**objectif général** de ce programme est donc de fournir une ressource technique pendant 16 semaines, dont le mandat est de concerter la municipalité et des représentants de différentes associations de lacs afin d'identifier les problématiques

et priorités de chacun. Adapté à la situation de Mont-Tremblant, le mandat principal de l'agente de liaison de l'été 2007 sera d'élaborer des plans d'actions concertés avec la ville et les différentes associations et riverains de trois lacs sur le territoire dont le lac Duhamel, Gauthier et Mercier. L'exercice aura pour but de cibler les enjeux et problématiques présents sur le territoire de chaque bassin versant et d'identifier les actions à poser en conséquence afin d'améliorer la santé des lacs. Par ailleurs, le plan d'action du lac Maskinongé élaboré l'année précédente sera bonifié par le Soutien technique. De plus, l'utilisation des nombreux outils issus de *Bleu Laurentides*, dont la *Trousse des lacs*, occuperont une place importante dans la mise en œuvre des plans d'actions.



Bleu Laurentides
Été 2007

Document explicatif
Programme de soutien technique



L'environnement, une responsabilité collective



Organisme à but non lucratif dont le mandat est de contribuer à la mise en place d'un développement régional durable et de favoriser la protection de l'environnement, le **CRE Laurentides** accorde depuis 10 ans une priorité aux dossiers:

- **de l'eau;**
- des paysages;
- de l'aménagement et la gestion durables du territoire.



On passe à l'action...

Les outils...

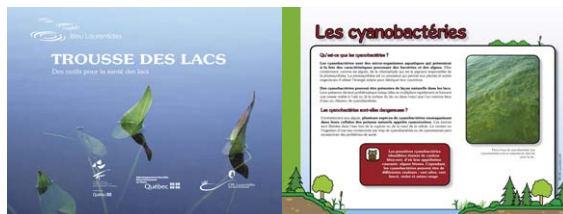
Trousse des lacs

- Des fiches théoriques
- Des protocoles de caractérisation
- Un carnet de santé
- Des séances de formation



Service de soutien technique

- Un plan d'action concerté entre municipalité et associations
- Une ressource technique
- Des documents de formation et de sensibilisation
- Des recommandations pour les années suivantes



Pour avoir accès à la Trousse des lacs, consulter le site www.crelaurentides.org/trousse



page 1

Bleu Laurentides
Été 2007

Document explicatif
Programme de soutien technique

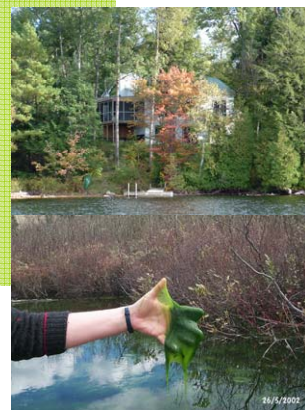
Soutien technique
L'agent de liaison : son rôle



- Réaliser des **plans d'actions** avec les associations et la ville
- Appliquer les outils disponibles dans la **Trousse des lacs**
- Former des **personnes ressources** dans les associations
- Favoriser la **communication** entre les différents acteurs



- **Sensibiliser** les citoyens aux problématiques des lacs
- **Inform**er et visiter les riverains des lacs
- Participer aux **activités** organisées par la ville
 - revégétalisation des berges (9 et 17 juin)
 - Jovi-Fête (19-22 juillet)



Mélissa Laniel
Agente liaison
Mont-Tremblant
(819)425-8614 # 2605
melaurentides@gmail.com



Ville de
MONT-TREMBLANT



Partie II : Plan d'action général

A. Plan d'action du Soutien technique de Bleu Laurentides

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. **Caractériser** certains secteurs sensibles des lacs mentionnés avec l'aide des riverains. Cette activité permettra d'utiliser les protocoles de caractérisation vulgarisés élaborés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi volontaire de la santé des lacs ciblés.

Activités prévues :

- Caractériser (avec l'aide des riverains et des membres des associations de lacs) le substrat de la zone littorale, l'occupation de la bande riveraine, les communautés de plantes aquatiques et le périphyton de la zone littorale.
- Former les membres d'associations participantes au Soutien technique pour qu'ils utilisent adéquatement la *Trousse des lacs* en tant qu'outil de suivi de la santé des lacs.

Livrable :

- Fiche résumée de l'état de santé des lacs (lac Mercier, lac Duhamel, lac Gauthier, lac Maskinongé)
- Plan de caractérisation pour les années à venir

Temps prévu : 15 jours

2. **Sensibiliser** les riverains des lacs ciblés et les autres citoyens de la municipalité aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines. Encourager et promouvoir un programme de revégétalisation des rives. Les lacs suivants sont priorités : Duhamel, Mercier, Maskinongé et Gauthier.

Activités prévues :

- a. Tenir une séance d'information publique à chacun des lacs ciblés. **Présenter** le plan d'action.
- b. Faire des visites personnalisées des riverains des lacs, répondre aux questions par téléphone et internet relativement à toute problématique en les informant des mesures possibles à prendre pour améliorer la situation.

- c. Réaliser des séances d'information et des ateliers de formation portant sur les saines pratiques d'aménagement des rives (tous les lacs priorités), les cyanobactéries (lac Mercier), les plantes aquatiques (lacs Duhamel et Mercier), les saines pratiques en milieu agricole (lac Maskinongé)
- d. Distribution de dépliants, par exemple « Eausez savoir Eausez Agir »
- e. Écrire ou publier des articles de sensibilisation.

Livrables :

- Plan de communication et réalisation des activités

Temps prévu : 15 jours

3. Favoriser la communication entre les différents acteurs de certains lacs.

Activités prévues :

- Réseautage, favoriser les relations avec les associations existantes ;

Livrable :

- **Liste des différents acteurs** impliqués par les problématiques spécifiques à chaque lac priorités (Duhamel, Mercier, Maskinongé et Gauthier) et définir le rôle et l'implication actuel et futur de chacun.
- Création d'une base de données municipale à l'aide du programme *End Note*, comme complément au carnet de santé qui sera produit par les associations.

Temps prévu : 5 jours

4. Participer aux activités organisées par la ville.

Activité prévue :

- Participer à la journée de revégétalisation des berges (9 juin)
- Tenir un kiosque d'information à la Jovifête (19 au 22 juillet)

Livrable :

- Participation aux activités

Temps prévu : 5 jours

5. Les objectifs précédents seront mis en œuvre **au moyen de plans d'actions spécifiques à élaborer** avec la ville et les associations des lacs Duhamel, Mercier et Gauthier

Activités prévues :

- a. Rencontre avec la ville et les associations des lacs priorités (Duhamel, Mercier et Gauthier)* afin de bien cerner les enjeux et problématiques associés à chaque lac.
- b. Élaborer le plan d'action pour ces lacs en concertation avec les acteurs impliqués
- c. Tenir une séance d'information publique à chacun des lacs ciblés (Duhamel, Mercier, Maskinongé et Gauthier) afin de présenter le plan d'action (voir objectif 1).
- d. **Mettre en œuvre** le plan d'action sur le terrain avec les associations de lacs ciblés **via les autres objectifs spécifiques.**

*la phase préparation du plan d'action du lac Maskinongé a déjà été réalisée, il ne reste plus que la mise en œuvre

Temps prévu : 12 jours

N.B. L'agent de liaison aura à rédiger un rapport d'activité à la fin de l'été 2007. La rédaction de ce rapport devrait lui prendre environ 35 heures (1 semaine). **Il est important de noter que ce plan d'action peut évoluer au cours de l'été à condition que les changements fassent consensus entre les parties.**

Tableau I :
Tableau résumé présentant la répartition du temps de l'agent de liaison

Activités	Mont-Tremblant	
Plan d'action CRE	Validation et mise à jour	2 j
Lectures et préparation	Revue littérature	5 j
1. Caractérisation (mise en œuvre des plans d'actions)	Plan de caractérisation	15 j
2. Sensibilisation (mise en œuvre des plans d'actions)	Activités	15 j
	Formations	
	Caractérisation	
3. Communication	Liste acteurs	5 j
	Base de données	
4. Participation	Participation aux activités	5 j
5. Plans d'actions des lacs (préparation)	Plans d'actions lacs : Duhamel, Mercier, Gauthier, *	12j
Rapport final		5 j
Formations et supervision du CRE		11 j
Jours fériés		2 j
Estimation du temps total de travail		77 j

*la phase préparation du plan d'action du lac Maskinongé a déjà été réalisée, il ne reste plus que la mise en œuvre

B. Proposition de révision au 13 juillet pour le plan d'action

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. **Caractériser** certains secteurs sensibles des lacs mentionnés avec l'aide des riverains. Cette activité permettra d'utiliser les protocoles de caractérisation vulgarisés élaborés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi volontaire de la santé des lacs ciblés.

Activités prévues :

- Caractériser (avec l'aide des riverains et des membres des associations de lacs) ~~le substrat de la zone littorale, l'occupation de la bande riveraine, les communautés de plantes aquatiques et le périphyton de la zone littorale.~~
- Former les membres d'associations participantes au Soutien technique pour qu'ils utilisent adéquatement la *Trousse des lacs* en tant qu'outil de suivi de la santé des lacs.
- *Aider à l'élaboration de la fiche résumée de l'état de santé des lacs*

Livrable :

- Fiche résumée de l'état de santé des lacs (lac Mercier, lac Duhamel, lac Gauthier, lac Maskinongé)
- Plan de caractérisation pour les années à venir

Temps prévu : ~~15 jours~~ *8 jours*

2. **Sensibiliser** les riverains des lacs ciblés et les autres citoyens de la ville aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines. Encourager et promouvoir un programme de revégétalisation des rives. Les lacs suivants sont priorités : Duhamel, Mercier, Maskinongé et Gauthier.

Activités prévues :

- a. Tenir une séance d'information publique à chacun des lacs ciblés. **Présenter** le plan d'action.
- b. Faire des visites personnalisées des riverains des lacs, répondre aux questions par téléphone et internet relativement à toute problématique en les informant des mesures possibles à prendre pour améliorer la situation.
- c. Réaliser des séances d'information et des ateliers de formation portant sur les saines pratiques d'aménagement des rives (tous les lacs priorités), les cyanobactéries (lac Mercier), les plantes aquatiques (lacs Duhamel et Mercier), les saines pratiques en milieu agricole (lac Maskinongé)
- d. Distribution de dépliants, par exemple « Eausez savoir Eausez Agir »

- e. Écrire ou publier des articles de sensibilisation.

Livrables :

- ~~Plan de communication~~ et réalisation des activités

Temps prévu : 15 jours

3. Favoriser la communication entre les différents acteurs de certains lacs.

Activités prévues :

- Réseautage, favoriser les relations avec les associations existantes ;

Livrable :

- **Liste des différents acteurs** impliqués par les problématiques spécifiques à chaque lac priorités (Duhamel, Mercier, Maskinongé et Gauthier) et définir le rôle et l'implication actuelle et future de chacun.
- Création d'une base de données municipale à l'aide du programme *End Note*, comme complément au carnet de santé qui sera produit par les associations.

Temps prévu : ~~5 jours~~ 8 jours

4. Participer aux activités organisées par la ville.

Activité prévue :

- Participer à la journée de revégétalisation des berges (9 juin)
- Tenir un kiosque d'information à la Jovifête (19 au 22 juillet)

Livrable :

- Participation aux activités

Temps prévu : 5 jours

5. Les objectifs précédents seront mis en œuvre **au moyen de plans d'actions spécifiques à élaborer** avec la ville et les associations des lacs Duhamel, Mercier et Gauthier

Activités prévues :

- a. Rencontre avec la ville et les associations des lacs priorités (Duhamel, Mercier et Gauthier)* afin de bien cerner les enjeux et problématiques associés à chaque lac.
- b. Élaborer le plan d'action pour ces lacs en concertation avec les acteurs impliqués

- c. Tenir une séance d'information publique à chacun des lacs ciblés (Duhamel, Mercier, Maskinongé et Gauthier) afin de présenter le plan d'action (voir objectif 1).
- d. **Mettre en œuvre** le plan d'action sur le terrain avec les associations de lacs ciblés **via les autres objectifs spécifiques**.

*la phase préparation du plan d'action du lac Maskinongé a déjà été réalisée, il ne reste plus que la mise en œuvre

Temps prévu : ~~12 jours~~ 16 jours

Tableau II :
Tableau résumé présentant la répartition du temps de l'agent de liaison

Activités	Mont-Tremblant	
Plan d'action CRE	Validation et mise à jour	2 j
Lectures et préparation	Revue littérature	5 j
1. Caractérisation (mise en œuvre des plans d'actions)	Plan de caractérisation	15 j 8j
2. Sensibilisation (mise en œuvre des plans d'actions)	Activités	15 j
	Formations	
	Diffusion informations	
3. Communication	Liste acteurs	5 j 8j
	Base de données	
4. Participation	Participation aux activités	5 j
5. Plans d'actions des lacs (préparation)	Plans d'actions lacs : Duhamel, Mercier, Gauthier, *	12 j 16j
Rapport final		5 j
Formations et supervision du CRE		11 j
Jours fériés		2 j
Estimation du temps total de travail		77 j

Tableau III :
Tableau résumé (répartition temps et modifications) pour le plan d'action au 13 juillet 2007

Mont-Tremblant					
Objectifs	Activités	Temps prévu	Temps investi	Temps révisé	Commentaires
Plan d'action	Validation et mise à jour	2j	2j	2j	
Lectures et préparation		5j	5j	5j	
Sensibilisation	Formations	15j	5j	15j	
	Activités				
	Diffusion d'informations				
Caractérisation	Caractérisation	15j	1,5j	8j	
Communication	Favoriser la communication	5j	4j	8j	
Participation	Rapport synthèse et recommandations	5j	2,5j	5j	La Jovifête à venir étant incluse...
Plans d'actions des lacs		12j	9j	16j	Prioriser et faire un échéancier des actions
Rapport final	Rédaction et présentation des résultats	5j	1j	5j	
Formations et supervision du CRE		11j	5j	11j	
Jours fériés		2j	2j	2j	
Estimation du temps total		77j	37j	77j	

Partie III : Ville de Mont-Tremblant

Mise en contexte

La Ville de Mont-Tremblant est située au cœur de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) des Laurentides. Son territoire occupe une superficie de 276 km² et est situé à une centaine de kilomètres au nord de la région de Montréal. Elle est bordée par les municipalités de Lac-Supérieur au nord, Brébeuf, Huberdeau et Arundel au sud, Lac-Supérieur et Saint-Faustin—Lac-Carré à l'est, Labelle et La Conception, à l'ouest. Positionnée géographiquement dans la vallée de la rivière du Diable et au sud du parc national du Mont-Tremblant, la ville est caractérisée principalement par la présence de forêts, de lacs et de hautes collines. Ainsi, la qualité du paysage naturel de Mont-Tremblant en fait un lieu traditionnellement recherché pour la villégiature¹¹.

C'est pourquoi cette ville connaît depuis près d'une décennie des développements importants. L'implantation d'équipements touristiques d'envergure internationale, alliée au caractère recherché du paysage laurentien, ont contribué à renforcer l'engouement qu'exercent les environs du Mont-Tremblant auprès de la population et des visiteurs. Ainsi, la ville connaît une augmentation de sa population permanente et saisonnière et les activités y sont en croissance.

De plus, la structure politique de la municipalité a changé avec la fusion, durant l'année 2000. En effet, trois entités municipales (Mont-Tremblant, paroisse de St-Jovite et Ville de Saint-Jovite) se sont regroupées afin de former la nouvelle Ville de Mont-Tremblant.

¹ Plan directeur en Environnement de la Ville de Mont-Tremblant, tome 1, p. 1-3
Del Degan Massé et associés Inc., Juillet 2003

Parallèlement à tous ces changements, la population demeure très attachée à la qualité de l'environnement de la municipalité. Pour elle, la qualité des plans d'eau, les collines boisées, les vues panoramiques et les ressources fauniques font partie de l'héritage naturel qui doit être préservé pour les générations actuelles et futures. En effet, la Ville de Mont-Tremblant possède une superficie d'eau douce de 2 083 hectares (plans d'eau et rivières) qui représente près de 8 % de la superficie de son territoire. Près de 300 km de cours d'eau (rivières et ruisseaux) et plus d'une centaine de lacs s'y retrouvent².



Figure 1 :
**Carte de la Ville
de Mont-
Tremblant**

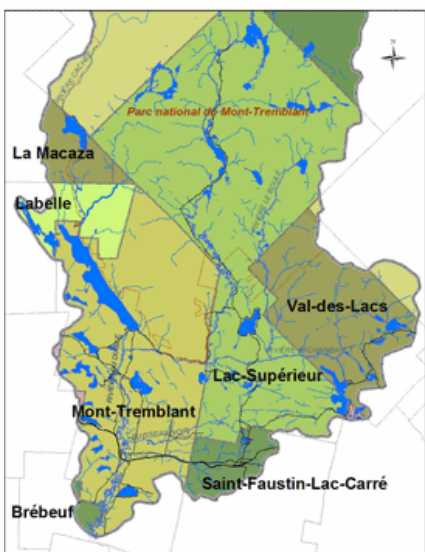


Figure 2 :
**Carte du bassin versant de la
rivière La Diable**

[http://www.agirpouurladiable.org/
html/diable.html](http://www.agirpouurladiable.org/html/diable.html)

² Plan directeur en Environnement de la Ville de Mont-Tremblant, tome 1, p.11
Del Degan Massé et associés Inc., Juillet 2003

C'est pourquoi la ville de Mont-Tremblant fait preuve de rigueur en ce qui à trait à la gestion de l'environnement et des plans d'eau sur son territoire. Ainsi, elle s'est dotée en 2001 d'un Comité consultatif en environnement et par la suite d'un Plan directeur en Environnement en 2003. Par ailleurs, un programme de suivi triennal des 15 principaux lacs³ du territoire fut mis sur pied en 2004. Finalement, depuis cinq ans, il existe un regroupement des associations de lacs sur le territoire connu sous le nom d'Environnement-Mont-Tremblant.

Les personnes suivantes sont impliquées de façon plus importante dans la gestion de l'eau sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant :

- Thérèse Barrette, Conseillère municipale responsable de l'environnement
- Serge Léonard, Directeur du Service de l'environnement, Ville de Mont-Tremblant
- Patrick O'Hara, Président Environnement-Mont-Tremblant
- Carl Dufour, Biologiste, MRC des Laurentides
- François Barbe, Directeur, Agir pour la Diable (Sandrine Desaulniers, Directrice depuis août 2007)

³ lacs Bibitte, Calvé, Desmarais, Dufour, Duhamel, Forget, Fortier, Gauthier, Gélinas, Lamoureux, Maskinongé, Mercier, Moore, Ouimet, Tremblant
CRE Laurentides

TYPES	NOM DES COMPOSANTES	DIMENSIONS		
		SURFACE (ha)	PÉRIMÈTRE (m)	% DU BASSIN
Lac	Bessette	18,0	2 583	5,00 2,70
	Besson ¹⁰	4,1	927	0,01
	Bibitte	50,2	5 448	18,00 0,01
	Calvé	5,0	929	8,30
	De la Barbotte	6,5	1 704	13,00
	Desmarais	86,0	6 630	21,50 13,00
	Dufour	17,4	1 911	8,00 17,40
	Duhamel	51,4	4 605	18,40
	Fortier (Brière)	28,5	3 213	22,00
	Gauthier	44,4 ^a	3 014 ^a	22,00
	Gélinas	38,0	3 177	6,00 13,60
	Lamoureux	15,7	2 232	11,20
	Lily	3,6	963	0,20
	Lucille	3,5	951	0,20
	Maskinongé	97,8	4 396	14,20
	Mercier	120,4	7 374	9,60
	Moore	12,9	1 861	10,00 1,04
	Ouimet	156,3	9 329	8,60
	Raynaud	6,9	1 215	0,40
	Forget	28,3	3 549	23,60 13,00
	Tremblant	958,3	35 094	4,10 8,00

Figure 3 :
Principaux lacs du territoire et leurs dimensions⁴

⁴ Plan directeur en Environnement de la Ville de Mont-Tremblant, tome 1, p.14
Del Degan Massé et associés Inc., Juillet 2003

Partie IV : Associations participantes

Les associations de lacs sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant sont en grande partie formées déjà depuis 20 à 30 ans. C'est pourquoi en 2007, ces associations sont bien organisées et impliquées dans la protection de leur lac. De plus, elles sont bien informées et ont souvent la chance d'avoir parmi leurs membres des citoyens « experts » sur le sujet des lacs.

Voici donc la liste des 12 lacs du territoire de la ville de Mont-Tremblant ayant une association de lac:

-Desmarais, Dufour, Duhamel, Forget, Fortier, Gauthier, Gélinas, Lamoureux, Maskinongé, Mercier, Ouimet, Tremblant

Les détails concernant les associations ont été censurés afin de respecter la vie privée des participants.

Dans le cadre du Soutien technique de *Bleu Laurentides*, des plans d'actions par bassin versant ont été réalisés relativement aux lacs Duhamel, Gauthier et Mercier. Par ailleurs, le plan d'action rédigé par la ville en 2005 pour le lac Maskinongé fut bonifié par l'agente de liaison de *Bleu Laurentides*. Des activités furent tout de même réalisées avec les associations des lacs Gélinas, Ouimet, Lamoureux et Tremblant malgré la priorité accordée aux associations de lacs impliqués dans les plans d'actions de l'été 2007. Ainsi, les membres des associations des lacs Duhamel, Gauthier, Mercier et Maskinongé ont tous reçu une copie de la *Trousse des lacs*, ainsi qu'une explication de son contenu.

De plus, les personnes ressources des associations suivantes ont participé à la formation sur le *Protocole de caractérisation de la bande riveraine* donné par l'agente de liaison à Mont-Tremblant le 24 août dernier:

- Association des propriétaires du lac Duhamel
- Association du lac Lamoureux
- Association de protection du lac Maskinongé
- Association des propriétaires du lac Tremblant Inc.

Partie V : Rapport d'activités et résultats atteints

Réalisation d'activités et résultats atteints en fonction des objectifs visés

Nom du programme	Période visée
Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> 2007	Du 22 mai au 15 septembre 2007

		Tableau des résultats	
	Activités		Effet/Impact
Sensibilisation, information et activités	Réponses aux questions des citoyens par téléphone et courriel Transmission de l'information par courriel, envoi de documents Distribution de documents, dépliants et réponses aux questions lors de rencontres ou séances d'informations Présentation d'un diaporama sur les cyanobactéries (lacs Ouimet, Maskinongé) Après-midi d'information sur les cyanobactéries (lac Maskinongé) Participation aux assemblées générales annuelles (AGA) et présentation du Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> (<i>Environnement-Mont-Tremblant</i>, lacs Mercier et Duhamel)	Résultats	Information et mobilisation des citoyens Sensibilisation des citoyens, changement de mentalité et de comportement grâce à une meilleure information Actions des citoyens afin d'améliorer la santé de leur lac Enthousiasme de la part des citoyens et associations de pouvoir bénéficier des services et de l'expertise d'une personne ressource Amélioration de la communication entre ville et associations Communication fréquente entre association, riverains et agente de liaison Augmentation de la communication entre association et riverains Mobilisation, augmentation de la motivation à agir chez les associations et sentiment d'appartenance plus fort à leur lac
	Participation à la journée de reboisement des berges organisée par la ville et distribution d'arbres avec <i>Agir pour la Diable</i>	Bénéficiaires	Associations de lacs, riverains et résidents des bassins versants et citoyens de la Ville de Mont-Tremblant

		Tableau des résultats	
	Activités		Effet/Impact
Caractérisation	-Tour du lac en bateau et discussion sur la bande riveraine (lacs Maskinongé, Gélinas, Mercier et Gauthier) -Visites terrain de riverains et suggestions sur le reboisement (lacs Mercier, Maskinongé) -Formation sur le protocole de caractérisation de la bande riveraine (lacs Tremblant, Lamoureux, Duhamel et Maskinongé) -Explication du contenu de la <i>Trousse des lacs</i> au conseil exécutif des associations des lacs (lacs Maskinongé, Duhamel, Gélinas, Mercier et Gauthier)	<u>Résultats</u>	Planification de l'inventaire Reboisement des rives Familiarisation avec la <i>Trousse des lacs</i> et le protocole de caractérisation de la bande riveraine Caractérisation des rives et de la transparence de l'eau Information sur l'ampleur du reboisement à effectuer, les zones, les techniques et les espèces Mise en relief de l'importance de rassembler et classer l'information et de l'historique des lacs Livrables : Fiches de prise de données sur les protocoles de caractérisation de la transparence de l'eau et de la bande riveraine de la <i>Trousse des lacs</i> Fiches du carnet de santé de la <i>Trousse des lacs</i>
		<u>Bénéficiaires</u>	Les associations participantes et les riverains

		Tableau des résultats	
	Activités		Effet/Impact
Communication	-Rencontre avec l'agente de liaison <i>Bleu Laurentides</i> , le Directeur du Service de l'Environnement de la Ville de Mont-Tremblant et le directeur du Service de l'urbanisme de la municipalité de Lac-Supérieur afin de discuter du plan d'action du lac Gauthier	Résultats	Partage de l'information, du temps et des coûts entre la municipalité de Lac-Supérieur et la ville de Mont-Tremblant
	-Création d'une base de données rassemblant l'information à la ville concernant les lacs		Classer, clarifier et résumer l'information disponible à la Ville de Mont-Tremblant sur les lacs
	-Consultation des différents acteurs lors de l'élaboration des plans d'actions		Visibilité pour le CRE Laurentides et le projet <i>Bleu Laurentides</i> (explication du Soutien technique et de son rôle)
	-Contacts et rencontres avec différents acteurs impliqués dans les plans d'actions (associations de lacs, conseil municipal, MRC des Laurentides, Association des skieurs riverains de Tremblant, Corporation du parc linéaire, Agir pour la Diable, Environnement-Mont-Tremblant, riverains et citoyens)		Concertation et amélioration de la communication entre différents acteurs
	-Approbation des actions par les acteurs impliqués		Implication de tous les acteurs et élaboration d'actions à réaliser
	-Tenue d'une assemblée publique présentant les différents plans d'actions		Partage des responsabilités et actions afin d'améliorer la santé des lacs
			Responsabilisation des acteurs impliqués et incitation à l'action

		Tableau des résultats	
	Activités		Effet/Impact
Plan d'action	-Participation aux différentes réunions, assemblées et séances d'information impliquant les associations et les riverains de lacs -Réalisation de plans d'actions pour les bassins versants des lacs Duhamel, Gauthier, Mercier et Maskinongé	Résultats	Clarifier la situation des lacs à Mont-Tremblant Cibler les enjeux et problématiques des lacs ciblés et leurs effets Implication de tous les acteurs et élaboration d'actions à réaliser Partage des responsabilités et actions afin d'améliorer la santé des lacs Responsabilisation des acteurs impliqués et incitation à l'action Élaboration de pistes de solutions aux différents problèmes (ex. cyanobactéries, eutrophisation) Mise en évidence de la volonté d'agir par la Ville de Mont-Tremblant Livrables : Plan d'action des lacs Duhamel, Gauthier, Maskinongé et Mercier
		Bénéficiaires	Les associations participantes aux plans d'actions (lacs Duhamel, Gauthier, Mercier et Maskinongé) et leurs riverains Ville de Mont-Tremblant CRE Laurentides Tous les acteurs impliqués dans les plans d'actions

Partie VI : Conclusion et recommandations

Je crois que le projet *Bleu Laurentides* fut des plus bénéfiques à Mont-Tremblant. Plus particulièrement, la situation des algues bleues à l'été 2007, ayant été répertoriées sur les quatre lacs de plus grandes superficies, a créé tout un émoi au sein de la population. Ainsi, les riverains ont eu grandement besoin d'information à ce sujet et surtout de pistes de solutions et d'exemples d'actions concrètes à réaliser sur le terrain. En effet, les citoyens de Mont-Tremblant se sont montrés désireux de passer à l'action et d'avoir de l'information sur les intentions des autres acteurs impliqués, en particulier sur celles de la Ville de Mont-Tremblant. Ainsi, l'élaboration de plans d'actions par lac, regroupant tous les acteurs et définissant leur rôle respectif, s'est avéré être un exercice nécessaire.

De plus, les associations ont clairement fait valoir l'utilité du projet *Bleu Laurentides*, entre autres pour l'amélioration de l'information et de la communication avec la Ville de Mont-Tremblant.

C'est pourquoi, ayant démontré des résultats et répondu aux attentes, le directeur du Service de l'environnement de la ville de Mont-Tremblant et l'agente de liaison de *Bleu Laurentides* recommandent d'aller de l'avant avec le projet *Bleu Laurentides* pour les années à venir, afin de réaliser des plans d'actions pour tous les principaux lacs du territoire.

Vous pouvez consulter les tableaux résumant les plans d'actions en annexe 4 afin de connaître les actions spécifiques recommandées par lac, selon les enjeux, problématiques et acteurs impliqués.

Partenaires d'exécution	
Responsable du projet	Ville ou municipalité participante
CRE Laurentides Conseil régional de l'environnement des Laurentides 298, rue Labelle, bureau 100 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1 Téléphone: (450) 565.2987 Télécopie: (450) 565.0346 Courriel: info@crelaurentides.org	Ville de Mont-Tremblant Serge Léonard Directeur du Service de l'environnement 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1 Téléphone : 819-425-8614, poste 6424 Télécopie : 819-425-9414 Courriel : sleonard@villedemont-tremblant.qc.ca www.villedemont-tremblant.qc.ca

Annexe 1

Rapport d'activités CUMULATIF

Principales activités réalisées au cours de l'été et résultats atteints (en relation avec les objectifs visés par le Soutien technique)

Activités	Résultats atteints
15 mai : Journée de formation du CRE	
25 mai : Journée de formation du CRE	
Semaine 27 mai au 2 juin	
28 mai : Participation à la réunion d' <i>Environnement-Mont-Tremblant</i> (Présentation du CRE et du Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i>) (20)	-Création d'un premier contact avec les membres -Clarification de mes rôles et fonctions -Création d'un sentiment de collaboration amical et de confiance auprès des associations
Semaine du 03 au 09 juin	
-Élaboration d'un dépliant explicatif à distribuer concernant le Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> et le rôle de l'agent de liaison	-Clarification de mes rôles et fonction, distribution de mes coordonnées
5 mai : Rencontre avec Denis Archambault, président de l'Association des propriétaires du lac Duhamel	-Visite du terrain, visionnement de photos -Explication des problématiques du point de vue d'un riverain, discussion des grands enjeux du plan d'action et des actions potentielles à réaliser cet été -Acquisition de documents et d'informations
-Élaboration d'une présentation d'information sur les cyanobactéries	-Information des citoyens
7 juin : Réunion d'équipe du CRE suivie de l'AGA 2007	
9 juin : Participation à la journée de reboisement des berges organisée par la ville, la Pépinière Rustique (vente de végétaux de rivage et subvention par la ville) et <i>Agir pour la Diable</i> (présentation sur le reboisement) (30)	Kiosque d'information sur <i>Bleu Laurentides</i> et autres thématiques de la protection des lacs : - Sensibilisation des citoyens au reboisement -Distribution d'informations sur divers sujets dont le reboisement et <i>Bleu Laurentides</i> , présentation de la <i>Trousse des lacs</i>
Semaine du 10 au 16 juin	
12 juin : Rencontre avec la présidente du lac Mercier	Description du programme de Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> , de mon rôle et des enjeux du lac

14 juin : Assemblée publique d'information pour les résidents du bassin versant du lac Maskinongé (40)	-Présentation du plan d'action du lac Maskinongé et de sa bonification que par le Soutien technique -Présentation sur les cyanobactéries -Création de contacts avec les résidents : projet de reboisement à la Base de Plein air
15 juin : Rencontre du conseil exécutif de l'association du lac Mercier	-Discussion des enjeux du plan d'action avec les membres de l'association
16 juin am : Participation à l'assemblée générale annuelle d' <i>Environnement-Mont-Tremblant</i> (40)	-Remise d'un prix au président de l'Association du lac Duhamel -Présentation par Jacques Ruelland du Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> et de mon rôle -Échange et discussion avec les membres -Visibilité
16 juin pm : Participation à la journée de distribution d'arbres avec <i>Agir pour la Diable</i> (don d'arbres par le MDDEP aux résidents du bassin versant du lac Mercier dans le cadre du plan de lutte gouvernemental aux cyanobactéries) (20)	-Visibilité -Discussion avec les citoyens et les riverains du lac Mercier -Distribution de l'information
Semaine du 17 au 23 juin	
20 juin : Visite à la Base de plein air du lac Maskinongé (rendez-vous avec le directeur) (1)	-Discussion d'un plan de reboisement -Visite terrain et planification -Distribution de l'information au directeur
Semaine du 24 au 30 juin	
27 juin : Rencontre avec l'Association du lac Gauthier (4)	-Rencontre avec le conseil exécutif de l'association -Présentation du Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> , de la <i>Trousse des lacs</i> et du plan d'action -Recueillir les commentaires des membres sur le plan d'action
Rencontre avec l'Association du lac Duhamel (8)	-Rencontre avec le conseil exécutif de l'association -Présentation du Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> , de la <i>Trousse des lacs</i> et du plan d'action -Recueillir les commentaires des membres sur le plan d'action
29 juin : Réunion CRE	

Semaine du 1^{er} au 7 juillet	
6 juillet : Visite au lac Gélinas (2)	-Visite des rives avec deux membres de l'association -Présentation de la <i>Trousse des lacs</i> -Réponses aux questions
7 juillet : Rencontre avec l'Association du lac Maskinongé (6)	-Rencontre avec le conseil exécutif de l'association -Présentation du plan d'action et de la <i>Trousse des lacs</i> -Choix de la personne ressource -Planification de la mise en œuvre
7 juillet : Participation à l'assemblée générale annuelle du lac Mercier (70)	-Présentation du Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> et du plan d'action -Réponses aux questions, information -Suggestions d'actions et participation à des débats
Semaine du 8 au 14 juillet	
11 juillet : Rencontre mi-mandat avec Catherine Bacon, coordonnatrice du Soutien technique	
13 juillet : Conférence et séance d'information sur les cyanobactéries au lac Ouimet (50)	-Présentation du soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> -Présentation sur les cyanobactéries -Réponse aux questions et discussion -Distribution de dépliants
14 juillet : Participation à l'après-midi d'information sur les cyanobactéries au lac Maskinongé (60)	-Présentation du Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> -Réponses aux questions sur les cyanobactéries et promotion du reboisement -Distribution de dépliants -Visite en bateau des rives du lac
Semaine du 15 au 21 juillet	
16 juillet : Rencontre avec Catherine Bacon et Serge Léonard	-Mise au point sur mon mandat selon les objectifs du CRE et de la Ville
18 juillet : Rencontre avec Carl Dufour de la MRC des Laurentides et Serge Léonard	-Discussion des plans d'actions et de l'implication de la MRC

19 juillet : Tenue d'un kiosque d'information à la Jovi-fête (10)	-Distribution de dépliants et d'information (malgré la pluie...)
Semaine du 22 au 28 juillet	
26 juillet : Présentation sur les cyanobactéries aux inspecteurs municipaux (MRC des Laurentides) (10)	-Prise d'information et mise au point sur les actions de la MRC en matière d'environnement (corridor faunique à Tremblant, capacité de support, rives, schéma d'aménagement ...) -Information des inspecteurs des municipalités voisines sur les cyanobactéries et le programme <i>Bleu Laurentides</i> -Réponse aux questions, discussions -Visibilité Ville de Mont-Tremblant et <i>Bleu Laurentides</i> -Contact avec le directeur de l'urbanisme de la municipalité de Lac-Supérieur (plan d'action lac Gauthier)
Semaine du 29 juillet au 4 août	
2 août : Présentation du plan d'action au conseil exécutif de l'Association du lac Gauthier	-Rétroaction et commentaires de l'association -Approbation des actions de l'association
3 août : Rencontre avec l'ASRMT (Association des skieurs riverains de Mont-Tremblant)	-Rétroaction et commentaires sur le plan d'action du lac Mercier -Prise en compte des différents acteurs et points de vue (concertation neutre) -Tour du lac, visite des rives et herbiers de myriophylle à épi
Semaine du 5 au 11 août	
7 août : Présentation Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> à la MRC avec Cathy Crago	-Détails sur le Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> au biologiste de la MRC -Discussion sur la capacité de support et plan d'action -Communication et partage de l'information MRC et CRE Laurentides
Semaine du 12 au 18 août	
12 août : Participation à l'assemblée générale annuelle du lac Duhamel (40)	-Présentation du Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> et du plan d'action -Réponses aux questions, discussions, information
16 août : Participation à la rencontre de la Ministre de l'Environnement au lac Mercier (30)	-Visibilité du soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i> -Mise en commun, partage de l'information -Discussion -Clarification du rôle du ministère
16 août :	-Approbation des actions de la ville par le conseil

Présentation des plans d'actions au conseil municipal (10)	municipal et le maire -Informations sur le Soutien technique de <i>Bleu Laurentides</i>
18 août : Présentation publique des plans d'actions (100)	-Présentation officielle des plans d'actions aux associations et résidents de Mont-Tremblant -Discussion, recueil des commentaires et précisions sur les plans d'actions -Remise de dépliants et information
Semaine du 19 au 25 août	
22 août : Visite d'un riverain pour le reboisement au lac Mercier	-Visite du terrain -Suggestion sur les endroits à reboiser, les techniques et les végétaux appropriés -Remise de dépliants d'information
24 août : Formation sur le protocole de caractérisation de la bande riveraine (9)	-Information théorique sur le protocole et exemples types de caractérisation -Pratique terrain et caractérisation
Semaine du 26 août au 1^{er} septembre	
27 août : Visite terrain au lac Gauthier (rives et érosion)	-Visite de la rive et des foyers d'érosion -Contrôle qualité sur le protocole de caractérisation de la bande riveraine
30 août : Échantillonnage avec Richard Carignan sur les lacs Tremblant, Mercier et Ouimet	-Testage de deux sondes différentes servant à compter les cyanobactéries
Semaine du 2 au 8 septembre	
3 septembre : Rencontre avec Serge Léonard (Directeur du Service de l'Environnement à Mont-Tremblant) et Omar Moussaoui (Directeur du Service de l'urbanisme à la municipalité de Lac Supérieur)	-Présentation et discussion sur le plan d'action du lac Gauthier -Mise en œuvre du plan d'action pour le lac Gauthier (enjeu B) -Partage de l'information -Discussion de projets communs futurs -Mise en contact des personnes ressources des deux municipalités

Résultats finaux (effets)

- Information et mobilisation des citoyens
- Sensibilisation des citoyens, changement de mentalité et de comportement grâce à une meilleure information
- Actions des citoyens afin d'améliorer la santé de leur lac
- Enthousiasme de la part des citoyens et associations de pouvoir bénéficier des services et de l'expertise d'une personne ressource
- Amélioration de la communication entre la ville et les associations
- Communication fréquente entre association – riverains et agente de liaison
- Augmentation de la communication entre l'association et les riverains
- Mobilisation, augmentation de la motivation à agir chez les associations et développement d'un sentiment d'appartenance plus fort face à leur lac
- Planification de l'inventaire par les associations
- Reboisement des rives par les riverains
- Familiarisation des associations avec la *Trousse des lacs* et le protocole de caractérisation de la bande riveraine
- Caractérisation des rives et de la transparence de l'eau par les associations
- Information sur l'ampleur du reboisement à effectuer, les techniques, les zones sensibles
- Mise en relief de l'importance de rassembler et classer l'information et de l'historique des lacs
- Clarification de la situation des lacs à Mont-Tremblant
- Cibler les enjeux et problématiques des lacs ciblés et leurs effets
- Implication de tous les acteurs et élaboration d'actions à réaliser
- Partage de l'information, du temps et des coûts entre la municipalité de Lac-Supérieur et la Ville de Mont-Tremblant pour la gestion du lac Gauthier et de son bassin versant
- Partage des responsabilités et des actions afin d'améliorer la santé des lacs par les différents acteurs impliqués par les plans d'actions
- Responsabilisation des acteurs impliqués et incitation à passer à l'action
- Élaboration de pistes de solutions aux différents problèmes (cyanobactéries, eutrophisation) et effet rassurant auprès des riverains
- Concertation et amélioration de la communication entre les différents acteurs
- Visibilité fournie pour le CRE Laurentides et au Soutien technique de *Bleu Laurentides* (explication du projet et rôle de l'agent de liaison du soutien technique)
- Mise en évidence de la volonté d'agir exprimée par la Ville de Mont-Tremblant

Annexe 2

Certaines photos d'activités...

- Participation à l'assemblée générale annuelle d'Environnement-Mont-Tremblant (16 juin)



- **Conférence et séance d'information sur les cyanobactéries au lac Ouimet (13 juillet)**



Présentation sur la problématique des CYANOBACTÉRIES

Présentée par

Mélissa Laniel
Agente de liaison
Soutien technique 2007
Bleu Laurentides
CRE Laurentides
Ville de Mont-Tremblant



- **Participation à la rencontre de la ministre de l'Environnement au lac Mercier (16 août)**



- **Présentation publique des plans d'actions (18 août)**



Ville de
MONT-TREMBLANT



Bleu Laurentides



Plan d'action du lac Mercier



Présenté par

Mélissa Laniel

Agente de liaison
Projet *Bleu Laurentides*

CRE Laurentides

et

Serge Léonard

Directeur du Service de
l'environnement

Ville de Mont-Tremblant

ÉTÉ 2007

Annexe 3

Tableaux résumant les plans d'actions 2007

Pour les versions complètes et détaillées visiter le :
<http://www.villedemont-tremblant.qc.ca/jahia/Jahia/pid/535>

Tableau résumant le Plan d'action du lac Duhamel

Enjeux	Problématiques	Actions
A. Eutrophisation	1. Diminution de la qualité de l'eau	Échantillonner et suivre de la qualité de l'eau du lac par une firme privée (Ville) Calculer la capacité de support du lac dans le cadre de l'étude réalisée par la MRC en lien avec la stratégie de développement durable (Ville) Mise en œuvre de la <i>Politique de l'eau</i> de la Ville de Mont-Tremblant (Ville) Évaluer la possibilité de participer au <i>Réseau de Surveillance Volontaire (RSV-Lacs)</i> pour l'échantillonnage (Association) Effectuer les protocoles de caractérisation de la transparence de l'eau, du périphyton et du substrat compris dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Fournir une aide technique à la réalisation du protocole de caractérisation de la transparence de l'eau (CRE *) Partager les résultats des différents protocoles et suivis effectués par l'association avec le MDDEP, la Ville, la MRC des Laurentides et les autres organismes (<i>Agir pour la Diable</i>, <i>CRE Laurentides</i>) (Association) Trouver et former une personne ressource dans l'association afin d'effectuer les différents protocoles de caractérisation contenus dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association, CRE *) Faire analyser la qualité de l'eau potable lorsque l'on prend sa source dans le lac et partager les résultats avec l'association (Riverains) Ne pas utiliser de pompe géothermique qui risque de modifier artificiellement la température de l'eau (Riverains)
	2. Déboisement des rives	Caractériser les rives du lac à l'aide du protocole de caractérisation de la bande riveraine de la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Fournir une aide technique à la réalisation du protocole de caractérisation de la bande riveraine (CRE *) Sensibiliser et fournir de l'information aux riverains afin de revégétaliser et reboiser les rives (CRE *, Association) Inciter les riverains à ne pas tondre le gazon dans la bande riveraine (Ville) Reboiser les rives sur une distance de 10 à 15 mètres (Riverains) Revégétaliser les murets en bande riveraine et les défaire selon les techniques appropriées si possible (Riverains) Offrir la distribution et une réduction annuelle pour l'achat d'arbustes de rivage (Ville) Fournir une aide financière au reboisement (Ville, Agir, Gouv. Provincial) Fournir de l'aide technique au reboisement (CRE *) Modifier le schéma d'aménagement afin d'interdire la tonte dans la bande riveraine et rendre la revégétalisation obligatoire dans cette même zone (MRC) Modifier les règlements d'urbanisme lors de la refonte, en améliorant les mesures pour la

		protection des plans d'eau (Ville)
	3. Érosion et infrastructures déficientes	Identifier les foyers d'érosion dans le bassin versant et limiter les dégâts (Ville) Revégétaliser les fossés, appliquer la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des routes (Ville) Produire un guide des bonnes pratiques, informer et surveiller les promoteurs-entrepreneurs-constructeurs afin qu'ils appliquent les bonnes techniques (Ville) Utiliser les techniques afin de limiter l'érosion lors de constructions (Entrepreneurs, Promoteurs) Stabiliser les rues privées et les entrées charretières (Riverains et résidents) Identifier les zones d'accumulation des sédiments, la profondeur et cibler les causes potentielles (Association)
	4. Installations septiques non conformes	Vérifier l'état des installations septiques riveraines (Ville) Prioriser les installations non conformes (ex. : sol mince, colmaté, nappe phréatique élevée) (Ville) Continuer le suivi informatisé des vidanges des installations septiques (Ville) Fournir un guide d'information aux citoyens sur les principales normes, le fonctionnement optimal et la procédure pour tester son installation septique (Ville) Lors de l'envoi postal informant le citoyen de l'arrivée à échéance d'une vidange de son installation septique, y joindre le guide d'information et les informations personnelles sur la capacité et le volume spécifique à chaque installation (Ville) Lors de la vente de propriété ou de terrain, fournir l'information (envoi postal) concernant la réglementation de la bande riveraine, le guide sur les installations septiques et les coordonnées de l'association du lac Duhamel (Ville) Reboiser la zone entre le champ d'épuration et le lac (conserver 3m non boisé entre le champ et la plantation) (Riverains) S'informer sur l'état de son installation septique et la faire vidanger selon la norme (Riverains) Sensibiliser les résidents du bassin versant à l'importance du bon fonctionnement des installations septiques (Association)
	5. Utilisation d'engrais et de fertilisants	Améliorer les pratiques dans le bassin versant : application rigoureuse par la ville du <i>Règlement (2004)-67 concernant l'interdiction d'utilisation des fertilisants et pesticides</i> (article 3) et information des citoyens sur son contenu (Ville) Actualiser le dépliant municipal sur les produits et pratiques interdits et admissibles (engrais et fertilisants) (Ville) Proposer une réglementation afin de mieux encadrer la présence de chenil dans le bassin versant d'un lac et insister sur la gestion des déjections animales (Ville) Ne pas utiliser de pesticides sur tout le territoire, ne pas épandre d'engrais chimiques à l'intérieur d'une ceinture de 100 mètres d'un lac et d'engrais biologiques (compost) dans une zone de 15 mètres d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau (Riverains) Sensibiliser les résidents à l'utilisation des produits sans phosphate et les détaillants où se les procurer (Association) Ne pas utiliser de savons dans le lac, pour se laver ou pour favoriser la pratique de sports

		nautiques (Riverains) Éviter d'utiliser des produits avec phosphates dans tout le bassin versant (Riverains)
	6. Prolifération du myriophylle à épi	Sensibiliser les résidents du bassin versant à changer leurs habitudes et pratiques afin de limiter la prolifération de la végétation aquatique (Association, CRE *) Effectuer le protocole de caractérisation des plantes aquatiques (Association) Identifier les zones de prolifération du myriophylle à épi sur une carte (Association) Mettre sur pied un projet de contrôle biologique du myriophylle à épi avec l'accord du Gouvernement provincial et si le projet pilote de la municipalité de Lac Supérieur est concluant (Ville, Gouv. Provincial) Ramasser les bouts de myriophylle qui flottent librement, les mettre aux ordures ou les composter (Utilisateurs du lac, Riverains)
	7. Développement dans le bassin versant	Améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information : s'assurer de la tenue de séances d'informations par les promoteurs et la procédure d'invitation des citoyens (Ville) Continuer les réunions de travail Ville / promoteurs sur les enjeux environnementaux des projets (information aux promoteurs) (Ville) Terminer et rendre publique l'étude sur la capacité de support des lacs selon la stratégie de développement durable (MRC)
B. 117	1. Épandage de sels de déglacage et d'abrasifs sur la partie de la route située dans le bassin versant du lac	Demander au MTQ d'effectuer un suivi continu de la situation au lac Duhamel (Ville) Améliorer la communication, concertation et compréhension mutuelle entre l'association du lac et le MTQ : Possibilité de réunir le MTQ, l'association et la Ville afin de former une table de concertation pour discuter des impacts des eaux de ruissellement (sels, abrasifs) de la 117 sur le lac (Ville) Étudier la possibilité d'un projet pilote d'épandage sur le tronçon de la route se déversant au lac (trouver un produit alternatif aux sels de déglacage) (MTQ) Échantillonner les tributaires ou contribuer financièrement avec d'autres acteurs à la réalisation d'un échantillonnage et d'analyses (chlorures, calcium, sodium) (MTQ) Évaluer la possibilité d'intégrer des balises à la construction routière en bordure immédiate des lacs dans le schéma d'aménagement (MRC)
	2. Détournement et/ou reprofilage de certains ruisseaux lors de la construction de la route et efficacité des bassins de sédimentation	Restaurer le lit des ruisseaux détournés ou les reprofiler, si l'échantillonnage démontre que cela a un impact significatif sur la santé du lac (Ville, MTQ) Effectuer une surveillance (visuelle) particulière au tributaire principal (Association) Vérifier périodiquement l'efficacité des bassins de sédimentation (MTQ) Évaluer la possibilité de construire des marais épurateurs afin de filtrer huiles, graisses et sels, si l'échantillonnage des ruisseaux le suggère (Ville, MTQ)

C. Embarcations motorisées	1. Vitesse et nombre de bateaux 2. Hydravions	Adopter un code d'éthique et de courtoisie nautique (Association): -Obligation d'éteindre tout moteur à moins de 1 mètre de profondeur -Ne pas utiliser les moteurs à essence deux temps -Réduction de la vitesse en rives (max 10 km / h à 60 mètres de la rive) Fournir de l'information aux conducteurs de bateaux sur le code d'éthique et les sensibiliser sur la problématique du relargage du phosphore, la propagation du myriophylle à épi et l'importance du lavage de bateaux (Association) Évaluer et réfléchir à l'interdiction du remorquage et par la suite, à l'élaboration d'un futur règlement interdisant les bateaux à moteur sur le lac (Association, Gouv. fédéral) Évaluer et réfléchir à une restriction à l'utilisation des hydravions sur le lac (Association, Gouv. fédéral) Laver son embarcation avant sa mise à l'eau (au lac Duhamel et sur les autres lacs) (Utilisateurs du lac) Respecter un code d'éthique ou de courtoisie nautique (Utilisateurs du lac)
D. Territoire	Bassin versant sur le territoire de deux municipalités	Créer un partenariat naturel entre les deux municipalités : (La Conception, Ville de Mont-Tremblant, CRE *) -Mettre en contact des personnes ressources et en charge -Partager l'information et harmoniser le zonage
E. Historique	Impacts des activités passées dans le bassin versant	Effectuer une revue littéraire de l'histoire du lac afin d'avoir une meilleure compréhension des problématiques du lac (Association) Remplir le carnet de santé contenu dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Recueillir l'information auprès des citoyens experts (Association, CRE *) Créer une base de données rassemblant l'information et l'histoire du lac (archives) (Ville, CRE *) Effectuer des tests de sédiments, si une future procédure est établie par le GRIL et/ou si les autorités provinciales jugent pertinent d'effectuer de telles analyses (Ville)

* soutien technique – été 2007

Tableau résumant le Plan d'action du lac Gauthier

Enjeux	Problématiques	Actions
A. Eutrophisation	1. Diminution de la qualité de l'eau	Échantillonner et suivre la qualité de l'eau du lac par une firme privée (Ville) Mettre en œuvre la <i>Politique de l'eau</i> de la Ville de Mont-Tremblant (Ville) Calculer la capacité de support du lac dans le cadre de l'étude réalisée par la MRC en lien avec la stratégie de développement durable (Ville) Établir un processus de communication plus efficace entre la Ville et l'association, tel que <i>Bleu Laurentides</i> ou engager du personnel additionnel au Service de l'Environnement de la Ville (Ville) Continuer de participer au <i>Réseau de Surveillance Volontaire (RSV-Lacs)</i> pour l'échantillonnage d'eau (Association) Effectuer le protocole de caractérisation de la transparence de l'eau, du périphyton et du substrat compris dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Partager les résultats des différents protocoles et suivis effectués par l'association avec le MDDEP, la Ville et les autres organismes (<i>Agir pour la Diable, CRE Laurentides</i>) (Association) Trouver et former une personne ressource à l'intérieur de l'association afin d'effectuer les différents protocoles de caractérisation contenus dans la <i>Trousse des lacs</i> (CRE *) Fournir une aide technique à la réalisation du protocole de caractérisation de la transparence de l'eau (CRE *)
	2. Déboisement des rives	Caractériser les rives du lac à l'aide du protocole de caractérisation de la bande riveraine de la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Fournir une aide technique à la réalisation du protocole de caractérisation de la bande riveraine (CRE *) Sensibiliser et fournir de l'information aux riverains afin de revégétaliser et reboiser les rives (CRE *, Agir, Association) Inciter les riverains à ne pas tondre le gazon dans la bande riveraine (Ville, CRE) Fournir une aide technique au reboisement (CRE *) Offrir la distribution et une réduction annuelle pour l'achat d'arbustes de rivage (Ville) Contribuer financièrement aux projets de reboisement sur le territoire (Ville) Revégétaliser et reboiser les rives sur une distance de 10 à 15 mètres (Riverains) Revégétaliser les murets en bande riveraine et les défaire selon les techniques appropriées si possible (Riverains) Modifier le schéma d'aménagement afin d'interdire la tonte dans la bande riveraine et rendre la revégétalisation obligatoire dans cette même zone (MRC) Modifier les règlements d'urbanisme lors de la refonte, en améliorant les mesures pour la protection des plans d'eau (Ville)

	3. Érosion et infrastructures déficientes	Identification des foyers d'érosion dans le bassin versant et limiter les dégâts (Ville) Revégétaliser les fossés, appliquer la méthode du tiers inférieur (Ville) Asphaltage d'une partie du chemin du Domaine-Millette et d'une partie du chemin du Lac-Gauthier (Ville) Produire un guide des bonnes pratiques, informer et surveiller les promoteurs-entrepreneurs-constructeurs afin qu'ils appliquent les bonnes techniques (Ville) Stabiliser les rues privées et les entrées charretières (Riverains et résidents) Utiliser les techniques afin de limiter l'érosion lors de constructions (Entrepreneurs, Promoteurs) Identifier les zones d'accumulation des sédiments au lac, de la profondeur et cibler les causes potentielles (Association) Évaluer la possibilité d'intégrer des balises à la construction routière en bordure immédiate des lacs dans le schéma d'aménagement (MRC)
	4. Installations septiques non conformes	Vérifier l'état des installations septiques dans le bassin versant (Ville) Prioriser les installations non conformes (ex. : sol mince, colmaté, nappe phréatique élevée) et les corriger (Ville) Continuer le suivi informatisé des vidanges des installations septiques (Ville) Fournir de l'information aux citoyens sur les principales normes, le fonctionnement optimal et la procédure pour tester son installation septique (Ville) Lors de l'envoi postal informant le citoyen de l'arrivée à échéance d'une vidange de son installation septique, y joindre le guide d'information et les informations personnelles sur la capacité et le volume de son installation (Ville) S'informer sur l'état de son installation septique et la faire vidanger selon la norme (Riverains et résidents) Reboiser de la zone entre le champ d'épuration et le lac (conserver 3 m non boisé entre le champ et la plantation) (Riverains)
	5. Prolifération de plantes aquatiques	Effectuer les protocoles de caractérisation des plantes aquatiques compris dans la <i>Trousse des lacs</i> (CRE *) Sensibiliser les résidents du bassin versant à changer leurs habitudes et pratiques afin de limiter la prolifération de la végétation aquatique (Association, CRE *)

	6. Utilisation d'engrais et de fertilisants	Améliorer les pratiques dans le bassin versant : Application rigoureuse par la ville du <i>Règlement (2004)-67 concernant l'interdiction d'utilisation des fertilisants et pesticides</i> (article 3) et informer les citoyens sur son contenu (Ville) Actualiser le dépliant sur les produits et pratiques interdits et admissibles (Ville) Ne pas utiliser de pesticides sur tout le territoire, éviter d'épandre des engrais chimiques à l'intérieur d'une ceinture de 100 mètres d'un cours d'eau et d'engrais biologiques (compost) dans la bande riveraine (Riverains et résidents) Éviter d'utiliser des produits avec phosphates dans tout le bassin versant (Riverains et résidents)
	7. Futurs projets de développement dans le bassin versant (domiciliaires, routiers)	Lors de la vente de propriétés ou de terrains fournir l'information (envoi postal) concernant la réglementation de la bande riveraine les installations septiques (Inciter les promoteurs et agents immobiliers à donner l'information) (Ville) Améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information : s'assurer de la tenue de séances d'informations par les promoteurs et la procédure d'invitation des citoyens (Ville) Continuer les séances Ville / promoteurs sur les enjeux environnementaux des projets (information des promoteurs) (Ville) Accompagner l'association du lac dans ses démarches auprès du MTQ et d'Hydro-Québec (Ville) Terminer et rendre publique l'étude sur la capacité de support (MRC) Calculer la capacité de support du lac suite à l'étude réalisée par la MRC (Ville)
B. Territoire	Bassin versant et lac situés sur le territoire de deux municipalités	Uniformiser la réglementation municipale pour le bassin versant du lac Gauthier et les interventions sur le lac (gestion par bassin versant) (Ville) Créer un partenariat naturel avec la municipalité de Lac-Supérieur (Ville de Mont-Tremblant, Municipalité de Lac Supérieur, CRE *) - Mise en contact des personnes ressources et en charge - Partage de l'information et des coûts

C. Embarcations motorisées	1. Accès public au Parc Arc-en-ciel	Statuer clairement sur la vocation du Parc Arc-en-ciel et le lavage de bateaux, en concertation avec l'association (<i>Politique d'accès aux plans d'eau préalable</i>) (Ville) Concertation Ville / Association sur le statut du parc Arc-en-ciel (Ville, Association) Réflexion et élaboration d'une <i>Politique d'accès public</i> aux lacs de la Ville (Ville)
	2. Code de bon voisinage	Ajouter au code de bon voisinage les mesures suivantes, en attente du projet de réglementation interdisant les bateaux à moteur à essence au lac Gauthier (Association): - Éteindre tout moteur à moins de 1 mètre de profondeur - Ne pas utiliser les moteurs à essence deux temps - Réduire la vitesse en rives (max 10 km / h à 60 mètres de la rive) - Éviter d'utiliser les moteurs à essence en zone peu profonde (carte bathymétrique) Fournir de l'information aux conducteurs de bateaux sur le code de bon voisinage et les sensibiliser sur la problématique du relargage du phosphore et l'importance du lavage de bateaux (Association) Effectuer le lavage de son embarcation avant sa mise à l'eau au lac (Utilisateurs du lac) Respecter un code de bon voisinage ou appliquer l'interdiction d'utilisation des bateaux à moteur, le cas échéant (Utilisateurs du lac)
	3. Moteurs à essence	Participer à la réunion du 26 septembre regroupant le Bureau de la sécurité nautique, la Ville de Mont-Tremblant, la municipalité de Lac-Supérieur et l'association (Association, Ville, Gouv fédéral) Tenir une soirée d'information publique sur le projet de réglementation interdisant les embarcations motorisées à essence au lac Gauthier (Ville)

D. Historique	Déboisement et coupes forestières antérieures dans le bassin versant	Effectuer des tests de sédiments si une future procédure est établie par le GRIL et/ou si les autorités provinciales jugent pertinent d'effectuer de telles analyses (Ville)
		Créer une base de données rassemblant l'information et l'historique du lac (archives) (Ville , CRE *)
		Effectuer une revue littéraire de l'historique du lac afin d'avoir une meilleure compréhension des problématiques du lac et remplir le carnet de santé contenu dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association)
		Recueillir l'information auprès des citoyens experts (Association)
		Aider l'association afin de remplir le carnet de santé contenu dans la <i>Trousse des lacs</i> (CRE *)

* soutien technique – été 2007

Tableau résumant le Plan d'action du lac Maskinongé

Enjeux	Problématiques	Actions
A. Eutrophisation	1. Diminution de la qualité de l'eau	Échantillonner et suivre de la qualité de l'eau du lac par une firme privée (Ville) Calculer la capacité de support du lac dans le cadre de l'étude réalisée par la MRC en lien avec la stratégie de développement durable (Ville) Mise en œuvre de la <i>Politique de l'eau</i> de la Ville de Mont-Tremblant (Ville) Évaluer la possibilité de participer au <i>Réseau de Surveillance Volontaire (RSV-Lacs)</i> pour l'échantillonnage (Association) Effectuer les protocoles de caractérisation de la transparence de l'eau, du périphyton et du substrat compris dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Fournir une aide technique à la réalisation du protocole de caractérisation de la transparence de l'eau (CRE *) Partager les résultats des différents protocoles et suivis effectués par l'association avec le MDDEP, la Ville, la MRC des Laurentides et les autres organismes (<i>Agir pour la Diable</i>, <i>CRE Laurentides</i>) (Association) Trouver et former une personne ressource dans l'association afin d'effectuer les différents protocoles de caractérisation contenus dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association, CRE *) Manipulation du barrage sécurisée et inspection régulière (Ville) Élaborer un protocole d'entretien et d'opération des éoliennes (Ville)
	2. Déboisement des rives	Caractériser les rives du lac à l'aide du protocole de caractérisation de la bande riveraine de la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Fournir une aide technique à la réalisation du protocole de caractérisation de la bande riveraine (CRE *) Sensibiliser et fournir de l'information aux riverains afin de revégétaliser et reboiser les rives (CRE *, Agir, Association) Reboiser les rives sur une distance de 10 à 15 mètres (Riverains) Revégétaliser les murets en bande riveraine et les défaire selon les techniques appropriées si possible (Riverains) Inciter les riverains à ne pas tondre le gazon dans la bande riveraine (Ville, CRE *) Former une équipe volante de reboisement pour trois semaines (Agir) Réaliser des plans de reboisement (Agir) Fournir une aide financière au reboisement (Ville, Agir, Gouv. Provincial) Fournir de l'aide technique au reboisement (CRE *) Offrir la distribution et une réduction annuelle pour l'achat d'arbustes de rivage (Ville) Modifier le schéma d'aménagement afin d'interdire la tonte dans la bande riveraine et rendre la revégétalisation obligatoire dans cette même zone (MRC) Modifier les règlements d'urbanisme lors de la refonte, en améliorant les mesures pour la protection des plans d'eau (Ville)

	3. Érosion et infrastructures déficientes	Identifier les foyers d'érosion dans le bassin versant et limiter les dégâts (Ville) Revégétaliser les fossés, appliquer la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des routes (Ville) Produire un guide des bonnes pratiques, informer et surveiller les promoteurs-entrepreneurs-constructeurs afin qu'ils appliquent les bonnes techniques (Ville) Stabiliser les rues privées et les entrées charretières (Riverains et résidents) Utiliser les techniques afin de limiter l'érosion lors de constructions (Entrepreneurs, Promoteurs)
	4. Installations septiques non conformes	Vérifier l'état des installations septiques dans le bassin versant (Ville) Prioriser les installations non conformes (ex. : sol mince, colmaté, nappe phréatique élevée) et les corriger (Ville) Continuer le suivi informatisé des vidanges des installations septiques (Ville) Fournir un guide d'information aux citoyens sur les principales normes, le fonctionnement optimal et la procédure pour tester son installation septique (Ville) Lors de l'envoi postal informant le citoyen de l'arrivée à échéance d'une vidange de son installation septique, y joindre le guide d'information et les informations personnelles sur la capacité et le volume spécifique à chaque installation (Ville) Lors de la vente de propriété ou de terrain, fournir l'information (envoi postal) concernant la réglementation sur la bande riveraine et le guide sur les installations septique (inciter les promoteurs et agents immobiliers à donner l'information) (Ville) S'informer sur l'état de son installation septique et la faire vidanger selon la norme (Riverains et résidents) Reboisement de la zone entre le champ d'épuration et le lac (conserver 3 m non boisé entre le champ et la plantation) (Riverains)

	5. Utilisation d'engrais et fertilisants	Améliorer les pratiques dans le bassin versant : Application rigoureuse par la ville du <i>Règlement (2004)-67 concernant l'interdiction d'utilisation des fertilisants et pesticides</i> (article 3) et informer les citoyens sur son contenu (Ville) Actualiser le dépliant municipal sur les produits et pratiques interdits et admissibles (engrais et fertilisants) (Ville) Ne pas utiliser de pesticides sur tout le territoire, ne pas épandre d'engrais chimiques à l'intérieur d'une ceinture de 100 mètres d'un lac et d'engrais biologiques (compost) dans une zone de 15 mètres d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau (Riverains et résidents) Éviter d'utiliser des produits contenant des phosphates dans tout le bassin versant (Riverains et résidents) Ne pas utiliser de savons dans le lac, pour se laver ou pour favoriser la pratique de sports nautiques (Utilisateurs du lac)
	6. Projets de développement dans le bassin versant	Améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information : s'assurer de la tenue de séances d'informations par les promoteurs et la procédure d'invitation des citoyens (Ville) Continuer les séances Ville / promoteurs sur les enjeux environnementaux des projets (information des promoteurs) (Ville) Terminer et rendre publique l'étude sur la capacité de support des lacs selon la stratégie de développement durable (MRC)
	7. Épisodes de prolifération de cyanobactéries	Sensibiliser et fournir de l'information aux riverains sur les cyanobactéries (CRE *) Effectuer le protocole de caractérisation des cyanobactéries et différencier les organismes végétaux en présence (Association) Se responsabiliser face au problème des cyanobactéries et apprendre à identifier les organismes végétaux et leur présence (Riverains)
	8. Prolifération de plantes aquatiques	Effectuer les protocoles de caractérisation des plantes aquatiques compris dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Sensibiliser les résidents du bassin versant à changer leurs habitudes et pratiques afin de limiter la prolifération de la végétation aquatique (Association, CRE *)

B. Agriculture	Terres agricoles à proximité du lac	Renaturaliser les berges des affluents du lac situés en zone agricole (Agriculteurs) Réalisation de plans agro-environnementaux et gestion du fumier (Agriculteurs) Application du règlement provincial sur les exploitations agricoles (Agriculteurs) Accompagner les agriculteurs dans les démarches d'aide financière (Ville) Recréer des bandes riveraines fonctionnelles au niveau des ruisseaux (Agriculteurs)
C. Embarcations motorisées	Vitesse et nombre de bateaux	Adopter un code d'éthique pour la santé du lac (Association): -Obligation d'éteindre tout moteur à moins de 1 mètre de profondeur -Ne pas utiliser les moteurs à essence deux temps -Réduction de la vitesse en rives (max 10 km / h à 60 mètres de la rive) Fournir de l'information aux conducteurs de bateaux sur le code d'éthique et les sensibiliser sur la problématique du relargage du phosphore et l'importance du lavage de bateaux (Association) Évaluer et réfléchir à une restriction à l'utilisation des hydravions sur le lac (Association, Gouv. fédéral) Laver son embarcation avant sa mise à l'eau (au lac Maskinongé et sur les autres lacs) (Utilisateurs du lac) Respecter un code d'éthique sur l'utilisation des embarcations motorisées (Utilisateurs du lac)
D. Historique	Impacts des activités passées dans le bassin versant	Effectuer une revue littéraire de l'histoire du lac afin d'avoir une meilleure compréhension des problématiques du lac (Association) Remplir le carnet de santé contenu dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Recueillir l'information auprès des citoyens experts (Association, CRE *) Créer une base de données rassemblant l'information et l'histoire du lac (archives) (Ville, CRE *) Effectuer des tests de sédiments, si une future procédure est établie par le GRIL et/ou si les autorités provinciales jugent pertinent d'effectuer de telles analyses (Ville)

* soutien technique – été 2007

Tableau résumant le Plan d'action du lac Mercier

Enjeux	Problématiques	Actions
A. Eutrophisation	1. Diminution de la qualité de l'eau	Échantillonner et suivre la qualité de l'eau du lac par une firme privée (Ville) Calculer la capacité de support du lac dans le cadre de l'étude réalisée par la MRC en lien avec la stratégie de développement durable (Ville) Mise en œuvre de la <i>Politique de l'eau</i> de la Ville de Mont-Tremblant (Ville) Évaluer la possibilité de participer au Réseau de Surveillance Volontaire (RSV-Lacs) pour l'échantillonnage (Association) Effectuer les protocoles de caractérisation de la transparence de l'eau, du périphyton et du substrat compris dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Partager les résultats des différents protocoles et suivis effectués par l'association avec le MDDEP, la Ville, la MRC des Laurentides et les autres organismes (<i>Agir pour la Diable</i>, CRE Laurentides) (Association) Trouver et former une personne ressource à l'intérieur de l'association afin d'effectuer les différents protocoles de caractérisation contenus dans la <i>Trousse des lacs</i> (CRE *) Fournir une aide technique à la réalisation du protocole de caractérisation de la transparence de l'eau (CRE *)
	2. Déboisement des rives	Caractériser les rives du lac à l'aide du protocole de caractérisation de la bande riveraine de la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Fournir une aide technique à la réalisation du protocole de caractérisation de la bande riveraine (CRE *) Sensibiliser et fournir de l'information aux riverains afin de revégétaliser et reboiser les rives (CRE *, Agir, Association) Reboiser les rives sur une distance de 10 à 15 mètres (Riverains) Revégétaliser les murets en bande riveraine et les défaire selon les techniques appropriées si possible (Riverains) Inciter les riverains à ne pas tondre le gazon dans la bande riveraine (Ville, CRE *) Former une équipe volante de reboisement pour trois semaines (Agir) Réaliser des plans de reboisement (Agir) Fournir une aide financière au reboisement (Ville, Agir, Gouv. Provincial) Fournir de l'aide technique au reboisement (CRE *) Offrir la distribution et une réduction annuelle pour l'achat d'arbustes de rivage (Ville) Modifier le schéma d'aménagement afin d'interdire la tonte dans la bande riveraine et rendre la revégétalisation obligatoire dans cette même zone (MRC) Modifier les règlements d'urbanisme lors de la refonte, en améliorant les mesures pour la protection des plans d'eau (Ville)

3. Érosion et infrastructures déficientes	Identifier les foyers d'érosion dans le bassin versant et limiter les dégâts (Ville) Revégétaliser les fossés, appliquer la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des routes (Ville) Produire un guide des bonnes pratiques, informer et surveiller les promoteurs-entrepreneurs-constructeurs afin qu'ils appliquent les bonnes techniques (Ville) Stabiliser les rues privées et les entrées charretières (Riverains et résidents) Utiliser les techniques afin de limiter l'érosion lors de constructions (Entrepreneurs, Promoteurs)
4. Installations septiques non conformes	Vérifier l'état des installations septiques dans le bassin versant (Ville) Prioriser les installations non conformes (ex. : sol mince, colmaté, nappe phréatique élevée) et les corriger (Ville) Continuer le suivi informatisé des vidanges des installations septiques (Ville) Fournir un guide d'information aux citoyens sur les principales normes, le fonctionnement optimal et la procédure pour tester son installation septique (Ville) Lors de l'envoi postal informant le citoyen de l'arrivée à échéance d'une vidange de son installation septique, y joindre le guide d'information et les informations personnelles sur la capacité et le volume spécifique à chaque installation (Ville) Lors de la vente de propriété ou de terrain, fournir l'information (envoi postal) concernant la réglementation sur la bande riveraine et le guide sur les installations septique (inciter les promoteurs et agents immobiliers à donner l'information) (Ville) S'informer sur l'état de son installation septique et la faire vidanger selon la norme (Riverains et résidents) Reboisement de la zone entre le champ d'épuration et le lac (conserver 3 m non boisé entre le champ et la plantation) (Riverains)
5. Développement rapide dans le bassin versant	Améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information : s'assurer de la tenue de séances d'informations par les promoteurs et la procédure d'invitation des citoyens (Ville) Continuer les séances Ville / promoteurs sur les enjeux environnementaux des projets (information des promoteurs) (Ville) Terminer et rendre publique l'étude sur la capacité de support des lacs selon la stratégie de développement durable (MRC)
6. Présence du noyau villageois dans le bassin versant et déversement de l'égout pluvial au lac	Caractériser l'eau de l'égout pluvial du secteur village et s'il y a lieu, création de dispositifs de rétention : - des sédiments - des polluants (Ville)

	7. Utilisation d'engrais et de fertilisants	Améliorer les pratiques dans le bassin versant : Application rigoureuse par la ville du <i>Règlement (2004)-67 concernant l'interdiction d'utilisation des fertilisants et pesticides</i> (article 3) et informer les citoyens sur son contenu (Ville) Actualiser le dépliant municipal sur les produits et pratiques interdits et admissibles (engrais et fertilisants) (Ville) Ne pas utiliser de pesticides sur tout le territoire, ne pas épandre d'engrais chimiques à l'intérieur d'une ceinture de 100 mètres d'un lac et d'engrais biologiques (compost) dans une zone de 15 mètres d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau (Riverains et résidents) Éviter d'utiliser des produits contenant des phosphates dans tout le bassin versant (Riverains et résidents) Ne pas utiliser de savons dans le lac, pour se laver ou pour favoriser la pratique de sports nautiques (Utilisateurs du lac)
	8. Prolifération de Myriophylle à épi	Identifier les zones de prolifération du myriophylle à épi sur une carte (Association) Effectuer le protocole de caractérisation des plantes aquatiques compris dans la <i>Trousse des lacs</i> (Association) Travailler à sensibiliser les résidents du bassin versant à changer leurs habitudes et pratiques afin de limiter la prolifération de la végétation aquatique (Association, CRE *) Changer les habitudes, pratiques et utilisation des plans d'eau afin de limiter la prolifération du myriophylle à épi (Riverains et résidents) Ramasser les bouts de myriophylles qui flottent librement, les mettre aux ordures ou les composter (Riverains et résidents)
	9. Épisodes de prolifération de cyanobactéries	Sensibiliser et fournir de l'information aux riverains sur les cyanobactéries (CRE *) Effectuer le protocole de caractérisation des cyanobactéries et différencier les organismes végétaux en présence (Association) Se responsabiliser face au problème des cyanobactéries et apprendre à identifier les organismes végétaux et leur présence (Riverains)
B. Embarcations motorisées	1. Accès public et lavage des bateaux	Toujours bien encadrer le programme d'accès au quai municipal ainsi que le nombre de clés distribuées pour l'accès public au lac Mercier (Ville) Réflexion et élaboration d'une <i>Politique d'accès public</i> aux lacs de la Ville (Ville) Réévaluer le mode de fonctionnement (nombre de clés) pour l'accès public au lac (Ville) Vérifier l'application de la procédure de lavage par les sites autorisés de la Ville (Ville) Effectuer le lavage de son embarcation avant sa mise à l'eau (Riverains et utilisateurs du lac)

	2. Vitesse et heures d'utilisation par les bateaux à moteur à essence	Favoriser le cheminement de la résolution de 2003 pour un <i>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</i> au lac Mercier S'assurer que tous les acteurs sont impliqués dans la prise de décision concernant les embarcations motorisées au lac Mercier (Ville) Adopter un code de courtoisie nautique pour la santé du lac, en attente d'un <i>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</i> au lac Mercier (Association, ASRT, Riverains, Utilisateurs du lac) -Obliger les conducteurs d'embarcation à moteur d'éteindre leur moteur à moins de 1 mètre de profondeur -Inciter les propriétaires d'embarcation à moteur à ne pas utiliser les moteurs à essence deux temps -Réduire la vitesse en rives (max 10 km/h à moins de 60 mètres de la rive) Réfléchir à l'avenir de l'utilisation des moteurs à deux temps à essence sur les lacs de la Ville, en essayant de minimiser l'impact sur les utilisateurs résidents de Mont-Tremblant (Ville) Voir avec la Ville la possibilité de mettre en place des bouées de navigation en relation avec la réglementation à venir et les herbiers de myriophylle à épi (Association) Sensibiliser et donner de l'information aux utilisateurs du lac en lien avec les saines pratiques nautiques afin d'améliorer la santé du lac (Association, ASRT) Respecter un code de courtoisie nautique ou appliquer le <i>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</i> au lac Mercier (Riverains et utilisateurs du lac) Améliorer la communication et concertation entre l'association et l'ASRT (Association, ASRT, CRE *)
C. Parc linéaire	1. Absence de couvert boisé en bande riveraine sur la moitié du périmètre du lac	Participer au reboisement du parc linéaire (Agir, Ville) Participer financièrement au reboisement et suivi de sa qualité (Ville, MRC, Corporation du parc linéaire, Agir)
	2. Occupations de la berge illégales ou non conformes par certains détenteurs de baux de la MRC des Laurentides	S'assurer que les propriétaires de baux du parc linéaire respectent la réglementation de la Ville (Ville) Rendre conformes les aménagements des détenteurs de baux actuels (MRC) Évincer les accès illégaux au lac (MRC)

D. Historique	Ancienne voie fermée, usines et déboisement passée dans le bassin versant	Effectuer une revue littéraire de l'historique du lac afin d'avoir une meilleure compréhension des problématiques du lac (Association) Remplir le carnet de santé compris dans le <i>Trousse des lacs</i> (Association, CRE *) Recueillir l'information auprès des citoyens experts (Association) Effectuer des tests de sédiments, si une future procédure est établie par le GRIL ou si les autorités provinciales jugent pertinent d'effectuer de telles analyses (Ville) Créer une base de données rassemblant l'information et l'historique du lac (archives) (CRE *, Ville)
---------------------------------	---	--

* soutien technique – été 2007